

SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LA COMPENSATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

INTRODUCTION

La réforme du système de compensation avait deux finalités primordiales que sont d'une part, la contribution au redressement des équilibres macroéconomiques du pays et d'autre part, la migration d'un système d'aide onéreux, généralisé et mal ciblé vers un nouveau système permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans ce domaine.

La visibilité apportée par la réforme et les marges dégagées après la libéralisation des prix des produits pétroliers liquides, qui représentaient plus de 60% de la charge de la compensation, ont permis de renforcer les différents programmes sociaux actuels (Tayssir, Ramed, Daam...).

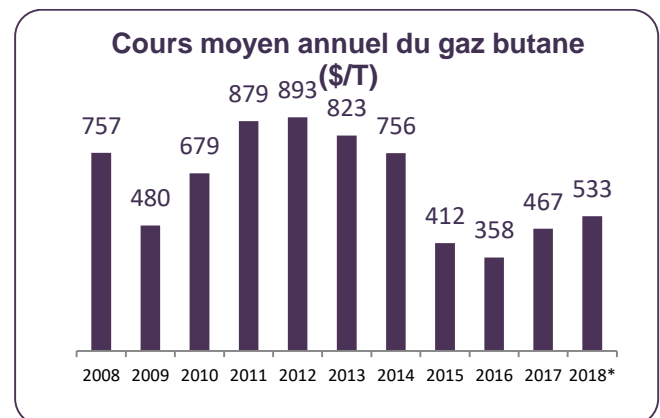
Et conformément aux Orientations Royales énoncés dans le discours du Trône du 29 juillet 2018, les politiques nationales d'appui et de protection sociale seront refondées suivant une approche participative afin d'améliorer leur efficacité. A cet effet, le Gouvernement œuvre actuellement avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à la mise en place du projet du Registre Social Unique qui constituera une plateforme de centralisation des données et des programmes pour un meilleur ciblage de la population éligible.

En attendant l'opérationnalisation dudit registre, les prix du gaz butane, du sucre et d'un contingent

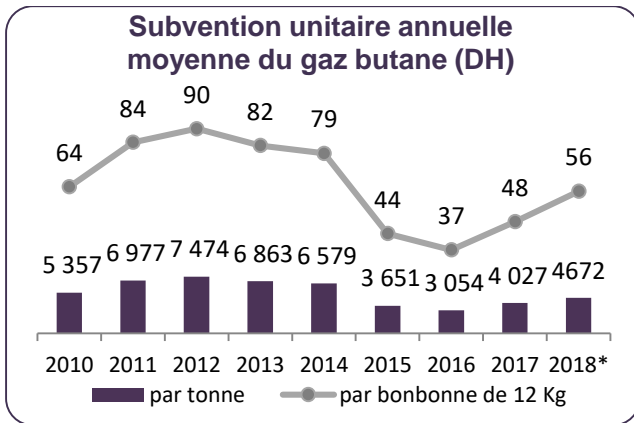
limité de la farine nationale de blé tendre continuent de bénéficier de la subvention.

COMPENSATION DU GAZ BUTANE

Le cours moyen du gaz butane a enregistré 533 \$/T à fin septembre 2018, contre une moyenne de 467 \$/T pour l'année 2017. Par conséquent, la subvention unitaire moyenne du gaz butane est passée de 4 027 DH/T en 2017 à 4 672 DH/T en 2018 (période janvier-septembre), soit 56 DH par bonbonne de 12 Kg et 14 DH par bonbonne de 3 Kg.

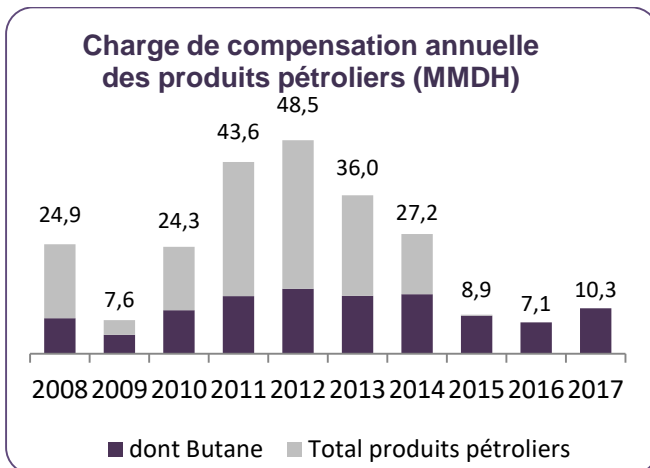


*A fin septembre



La charge de compensation du gaz butane a enregistré 10,315 Milliards de dirhams en 2017 contre 7,138 Milliards de dirhams en 2016.

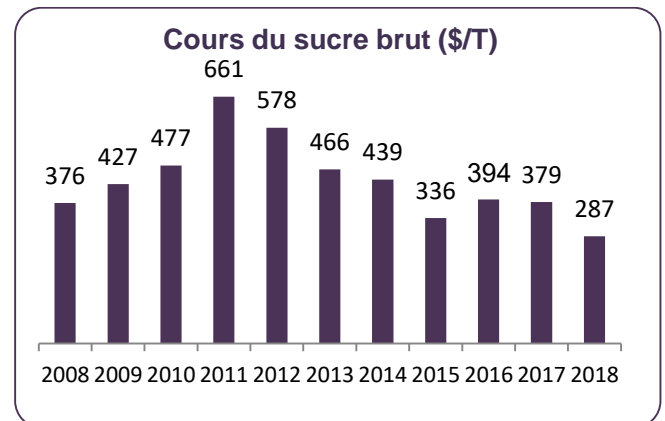
Cette hausse provient essentiellement de la hausse du cours international du butane qui est passé de 358 \$/T à 467 \$/T de 2016 à 2017, puis de l'accroissement de la consommation nationale. La charge du gaz butane comprend 9,983 Milliards de dirhams au titre du soutien du prix des bonbonnes à gaz et 332 MDH au titre de la prise en charge du transport du butane en vrac entre les ports et les centres emplitisseurs, afin de garantir l'unicité du prix de base à l'échelle nationale.



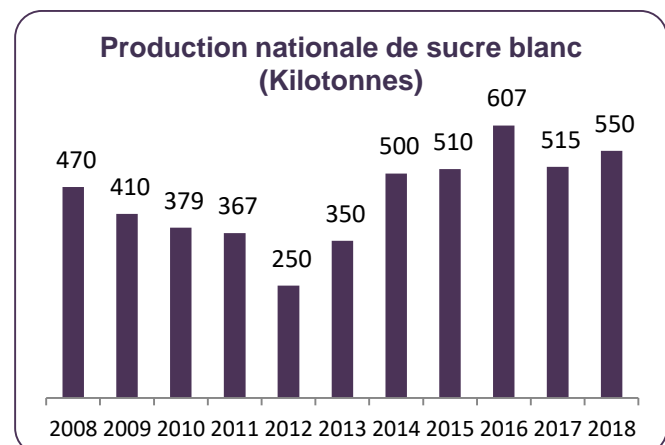
COMPENSATION DU SUCRE

Le cours du sucre brut s'est inscrit dans une baisse prolongée ces dernières années en passant de 661 \$/T en 2011 à 379 \$/T en 2017 et 287 \$/T pour la période janvier-septembre 2018. Cette

baisse revient essentiellement à l'accroissement du stock mondial du sucre.

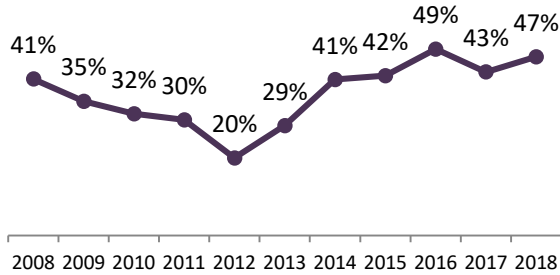


Concernant la production nationale, et suite aux efforts déployés par l'état dans le secteur sucrier notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole par l'octroi d'une subvention à la plantation de la canne à sucre, dans le cadre du contrat-programme de la filière sucrière 2013-2020, la production nationale de sucre blanc a significativement augmenté en passant de 250 Kilotonnes (KT) en 2012 à 607 KT en 2016 (niveau record), et s'établirait à 550 KT en 2018.



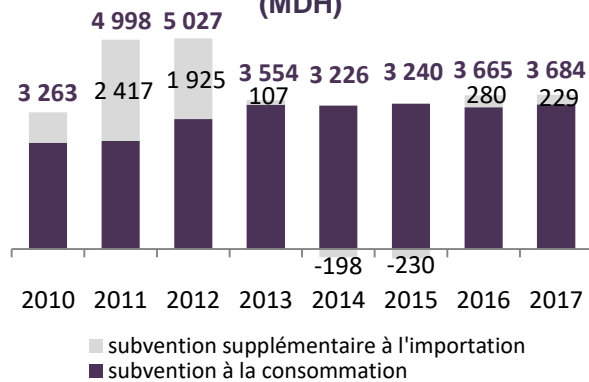
Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20 % en 2012 à 49% en 2016, puis à 47% en 2018.

Taux de couverture de la consommation par la production nationale



En 2017, la charge de compensation du sucre s'est élevée à 3,68 milliards de dirhams dont 3,45 milliards de dirhams au titre du soutien à la consommation du sucre raffiné et 229 millions de dirhams au titre de la subvention additionnelle à l'importation du sucre brut.

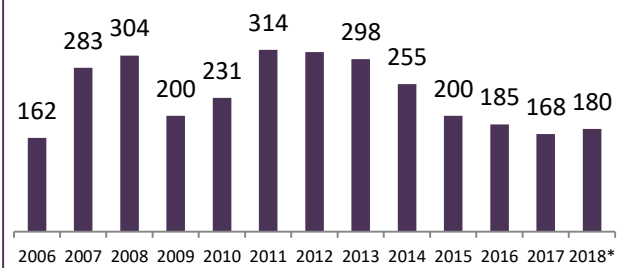
Charge de compensation du sucre (MDH)



COMPENSATION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE DE BLE TENDRE

Le cours du blé tendre sur le marché international a enregistré une moyenne de 180 \$/T sur la période janvier-septembre 2018, avec un pic de 226 \$/T au début du mois d'août. Il s'agit de la 4^e année consécutive où le cours moyen du blé tendre est inférieur à 200 \$/T, alors qu'il avait enregistré plus que 300 \$/T en 2011, 2012 et presque autant en 2013. L'augmentation continue de la production mondiale entraînant l'accumulation des stocks durant les dernières années a joué en faveur de la baisse du cours du blé tendre.

Cours annuel moyen du blé tendre (pour la référence du BT d'origine française (\$/T))

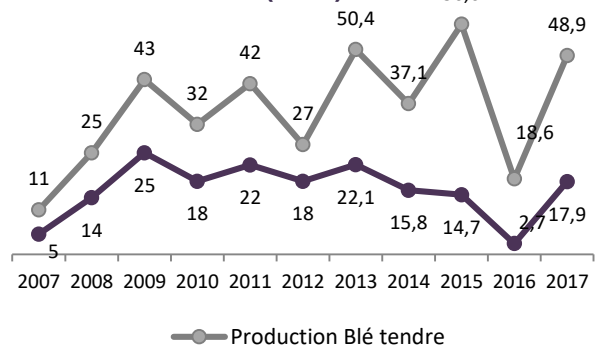


*Période janvier-septembre

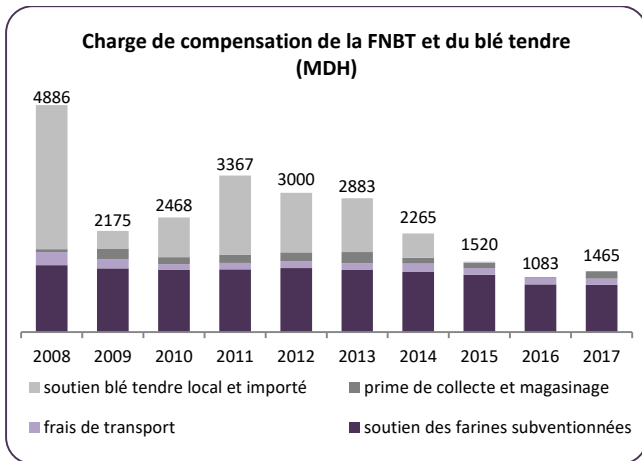
La production des trois principales céréales au titre de la campagne agricole 2017/2018 a enregistré 103 millions de quintaux (MQx). La production prévisionnelle du blé tendre est estimée à 49,1 MQx suivi du blé dur à 24,2 MQx puis de l'orge à 29,2 MQx.

Pour l'année 2017, la quantité collectée en blé tendre est évaluée à 17,9 MQx, soit un taux de collecte de 37%. Il s'agit de la collecte la plus importante en quantité depuis 2013.

Collecte nationale du blé tendre (MQx)



La charge de compensation du blé tendre et de la farine de blé tendre a enregistré 1465 MDH en 2017, dont 1025 MDH au titre de la subvention de la FNBT.



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 2019

La Loi de Finances 2019 a programmé une enveloppe de 17,670 milliards de dirhams au titre de la compensation, destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre.